Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-212201487-20260521-D2026_38-DE

Commune de Mérillac
Séance du 21 mai 2026
Délibération n°2026-38

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mai 2026

Le 21 mai 2026, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de Mérillac, sur convocation en date du 13 mai 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence d'Hervé MORIN.

Membres présents (11): Hervé MORIN, Sylvie HUET, Rudy AFONSO CAVALHEIRO, Sandrine CANAUD, Dominique DELAUNAY, Sabine SOQUET, Linda SOQUET, Isabelle BOUGAHAM, Danick MEHEUST, Adrien SOQUET, Ewen PERQUIS.
Membre absent (0): *néant*.

Le quorum (6) est atteint.

Sylvie HUET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-38. Point d'étape sur les projets: logements locatifs.

Au sujet du logement n°26, des doubles vitrages et des volets seront remplacées par « PREAUCHAT Agencement » (22250 Sévignac) pour un montant de 2351.33€TTC (devis n°260446 du 15/04/2026).
Au sujet du logement n°34, des travaux de maçonnerie et de menuiserie sont également à prévoir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le devis présenté.

Acte certifié exécutoire le
Le Maire,
Hervé MORIN.

La secrétaire de séance,
Sylvie HUET.